

**PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE SUIVI
DES VICTIMES
DE VIOLENCES CONJUGALES**

PARQUET DE BEAUVAIS

Ce protocole est destiné à constituer un dossier solide pour permettre aux victimes de faire valoir leurs droits devant la Justice

Ce protocole a été élaboré en collaboration avec les services de :

Police, Gendarmerie, Justice, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), services sociaux du Conseil Général, association d'aide aux victimes Entraide, Association d'Aide aux Femmes Victimes de toutes Violences (AFVV), Centre d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF), Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale (ADARS), centre d'hébergement ABEJ-COQUEREL Le Chemin, Centre hospitalier de Beauvais (service social, service des urgences, service gynécologie et obstétrique), Mission locale de Beauvais, PLIE du Clermontois et du Plateau Picard, Mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Signé le 31 janvier 2006

I) ORIGINE DE LA DEMANDE :

I-1) Police – Gendarmerie :

Pour les personnes venant directement dans ces lieux, l'examen général et médical par tout docteur en médecine doit être systématiquement proposé et ne souffre d'aucun retard.

Dans la mesure du possible, les personnes seront dirigées vers une consultation médico-légale.

Toute dénonciation de faits de violence conjugale fera l'objet d'une procédure enregistrée.

Rappelons que le procureur de la République peut se saisir d'office de l'affaire en dehors de la plainte de la victime.

I-2) Urgences

Pour les personnes se rendant directement aux services d'urgence, il sera systématiquement proposé à la victime de porter les faits à la connaissance des forces de l'ordre.

Des photographies des blessures seront prises et annexées au dossier.

I-3) Appel téléphonique

Dans le cas où une personne téléphone, on l'incitera à prendre contact avec un médecin.

En cas d'angoisse massive ou toute autre incapacité, un transport sanitaire peut être effectué après avoir pris contact avec le « 15 ».

La procédure des Bons Taxis, mise en place par l'association AFVV, peut également être utilisée. Cette action s'adresse aux femmes victimes de violences afin de leur permettre de rejoindre un lieu sécurisant.

Quant la situation d'urgence se présente, les services de police, de gendarmerie, les hôpitaux, les CHRS, le CIDF, le 115, les services d'aide aux victimes, les services sociaux du Conseil général disposent d'une liste de taxis et délivrent des bons de transport aux personnes accueillies afin qu'elles puissent se rendre vers un lieu d'accueil déterminé (famille, hôtel, CHRS...), dans le département de l'Oise ou départements limitrophes. L'AFVV règle, dès réception du bon taxi, les frais au chauffeur.

Les Bons Taxis peuvent également être utilisés pour se rendre à une unité médico-judiciaire afin de faire établir un certificat médical constatant les violences pour une éventuelle procédure.

II) RELAIS POST EXAMEN MEDICAL :

II-1) Une consultation avec un psychologue ou un médecin psychiatre sera systématiquement proposée à la victime et non imposée. En cas d'impossibilité de retour au domicile, la victime est soit hospitalisée si son état l'exige, soit transférée après accord vers un centre d'hébergement. La procédure des Bons Taxis, mise en place par l'association AFVV, peut également être utilisée.

II-2) Toute documentation utile sera remise et expliquée à la victime afin qu'elle puisse recevoir une aide juridique et psychologique si elle le souhaite.

III) PROCEDURE DE MISE EN ROUTE :

La première personne qui reçoit une victime de violences conjugales (centres hospitaliers, police, gendarmerie, services sociaux, mission locale, Plie, associations...) établira une fiche de liaison et la fera parvenir à ENTRAIDE, à l'adresse suivante (soit par courrier, soit par fax) :

► ENTRAIDE – Palais de Justice – 20 Bd Saint Jean – 60 000 BEAUBAIS
Tél. : 03.44.06.78.78
Fax : 03.44.06.78.79

Une plaquette de présentation du Protocole et de ses objectifs sera systématiquement remise et expliquée à la victime pour qu'elle en comprenne le sens et donne son accord.

Il est conseillé de faire une photocopie du certificat médical ou de toute autre pièce justificative importante, qui seront conservés soit dans la structure accueillante, soit à ENTRAIDE.

Tant que la victime ne souhaite pas porter plainte, ENTRAIDE conserve la fiche de liaison et la complète en tant que de besoin, par téléphone, au fur et à mesure des nouvelles démarches effectuées par la victime.

La fiche de liaison n'est adressée au procureur de la République qu'à partir du moment où la victime a porté plainte et avec son accord.

Le procureur de la République désigne un référent au sein du Parquet chargé de centraliser le contentieux des violences au sein du couple et d'assurer le fonctionnement du Protocole.

Le procureur de la République rappelle que le Protocole n'a pas pour fonction de dédouaner les structures accueillantes de leur responsabilité pénale si des faits de violences graves étaient portés à leur connaissance. Les structures ont une obligation de signalement des crimes et des délits graves dont elles sont informées.

Il est rappelé les termes de l'article 40 du code de procédure pénale qui disposent que toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

IV) PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

La décision du Parquet sera prise en fonction d'une part de la nature et de l'ampleur des violences constatées, et d'autre part des antécédents de l'auteur.

Les violences les plus graves, ou répétées, ou avec arme, ou à l'issue desquelles la victime risque de faire l'objet de pressions et de représailles, pourront donner lieu soit à une présentation devant le magistrat du Parquet qui décidera d'une comparution immédiate avec réquisition de mandat de dépôt, soit à une convocation par procès-verbal pour une audience proche.

Dans cette dernière hypothèse, le magistrat du Parquet pourra saisir le juge des libertés et de la détention de réquisitions de placement sous contrôle judiciaire pouvant imposer notamment l'obligation pour l'auteur de quitter le domicile conjugal, l'interdiction d'entrer en contact avec la

victime et le cas échéant l'obligation d'entreprendre un travail de soins psychologiques ou médicaux. Le contrôle judiciaire requis sera de préférence à caractère socio-éducatif.

Dans le cas où un contrôle judiciaire avec obligation de quitter le domicile conjugal est envisagé, le foyer Etape de l'ADARS pourra éventuellement être sollicité pour proposer un hébergement d'urgence.

Les violences moins graves pourront faire l'objet de poursuites classiques devant le tribunal correctionnel.

Les violences légères et ponctuelles pourront donner lieu à une alternative aux poursuites sous la forme d'un rappel à la loi par le délégué du procureur ou d'une médiation pénale.

Dans tous les cas, les pièces réunies grâce au protocole seront jointes à la procédure pénale après recueil du consentement de la victime.

V) EVALUATION

Les signataires du protocole établiront conjointement dans un délai de 6 mois une évaluation du dispositif et décideront des réajustements nécessaires.

Un point sur l'application de ce protocole sera fait chaque année au cours de la réunion plénière de la Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX DU PROTOCOLE

ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le Protocole vise à :

- conserver l'historique des violences conjugales subies par le conjoint victime et favoriser un accompagnement adapté qui efface le sentiment de solitude et d'impuissance ;
- renforcer la mise en réseau (mettre en cohérence l'accompagnement et le suivi des victimes de violences conjugales, améliorer la transmission de l'information entre les différents intervenants) et maintenir sa dynamique ;
- vérifier la pertinence et l'efficacité du réseau, vaincre les cloisonnements institutionnels, valoriser le partenariat établi, mutualiser les compétences ;
- recenser et analyser les situations de violences conjugales (mener des actions individuelles ciblées) ;
- assurer un suivi juridique des situations portées à la connaissance du procureur de la République.

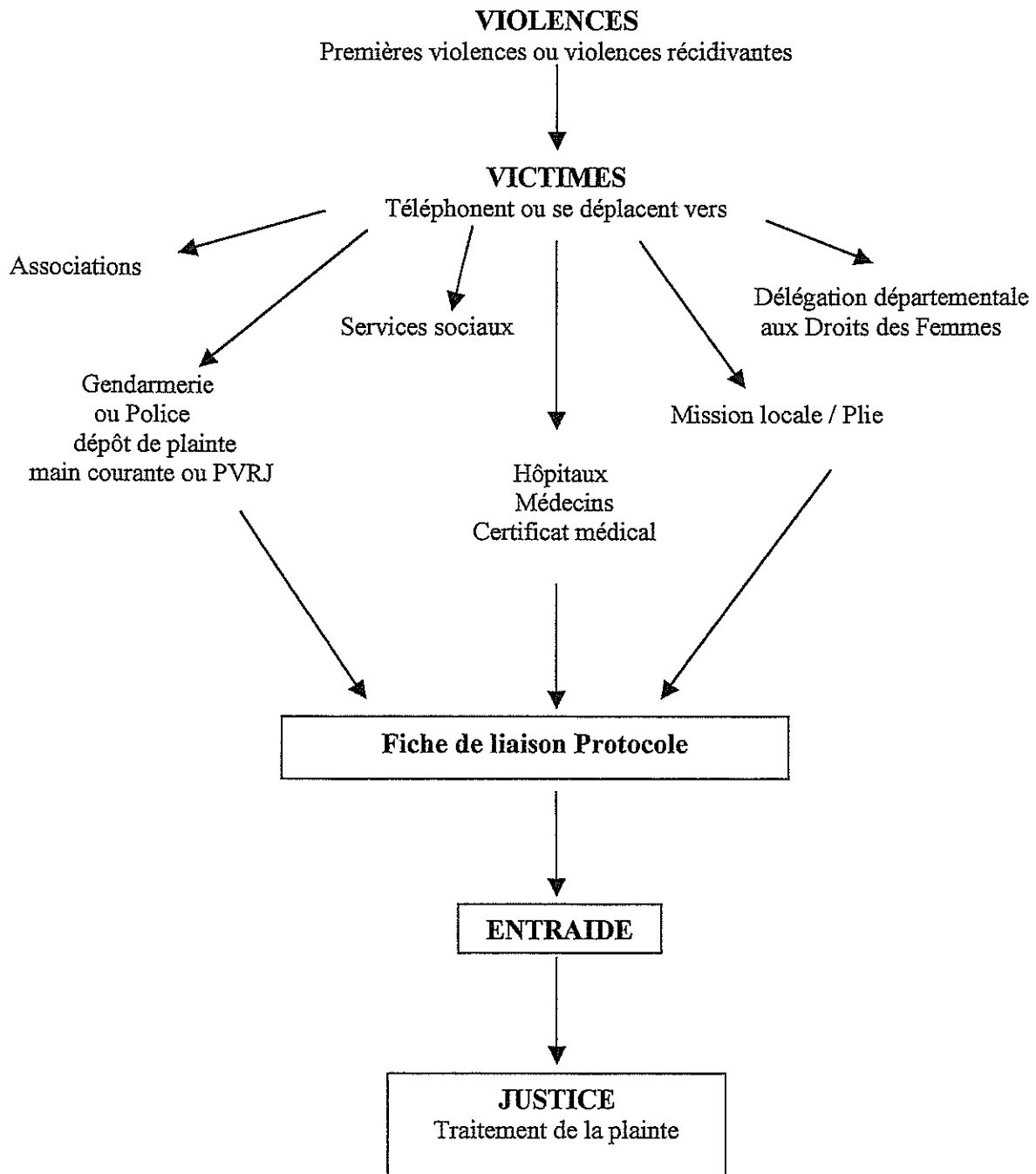
Les signataires s'engagent à :

- informer les victimes de l'existence du protocole et à ne rien faire sans leur accord dans la transmission de l'information,
- faire vivre le protocole,
- respecter la confidentialité des situations.

ENTRAIDE s'engage tout particulièrement à conserver les fiches de liaison sur papier, à les réactualiser en temps réel, à ne les transmettre au Parquet ou aux autres partenaires qu'avec l'accord de la femme.

Le dossier protocole est versé dans la procédure judiciaire et soumis au débat contradictoire.

SCHEMA DE CIRCULATION DE LA FICHE DE LIAISON - PROTOCOLE VIOLENCES CONJUGALES -



Fiche de liaison Protocole « violences conjugales » - Parquet de Beauvais

CONFIDENTIEL

A transmettre à ENTRAIDE – Palais de Justice – 20 Bd St Jean – 60000 BEAUVAIS

Tél.: 03.44.06.78.78 / Fax : 03.44.06.78.79

Service accueillant	
Date	

<input type="checkbox"/>	Accord de la victime pour la transmission de son dossier au Parquet
--------------------------	---

	Victime HOMME	Victime FEMME
Nom (ou initiale)		
Nom d'épouse (ou initiale)		
Prénom (ou initiale)		
Adresse		
Date de naissance		
Présence d'enfants au foyer		

Décision de signalement au Procureur
Structure :
Date :

PARCOURS DE LA VICTIME

ACCUEIL	Service, nom de l'agent d'accueil	Date
Commissariat		
Gendarmerie		
Services sociaux		
Médecin généraliste		
Centre hospitalier		
Unité médico-judiciaire		
CIDF		
ENTRAIDE		
Mission locale, Plie		
Lieux d'hébergement		
Avocat		
Délégation aux Droits des Femmes		

	Date des faits	Précisez :
Violences psychologiques		
Violences physiques		

	OUI	NON	MAIN COURANTE ou PVRJ	DATE
PLAINTE				
N° d'enregistrement				

	OUI	NON	DATE
CERTIFICAT MEDICAL			
Nom du médecin			

	DATE
RETRAIT DE PLAINTÉ	

COORDONNEES des PARTENAIRES

Ces coordonnées peuvent être corrigées auprès de la Mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité :

*Madame PIONCHON
Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
Préfecture de l'Oise
1 Place de la Préfecture
60022 BEAUVAIS CEDEX
Tél.03.44.06.11.45*

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

20 Bd St Jean
BP 10325 - 60021 BEAUVAIS Cedex

03.44.79.60.60

POLICE ET GENDARMERIE

(Tél. "17" = 24 h / 24)

COMMISSARIAT CENTRAL

3, rue de la banque à BEAUVAIS
ouvert 7 jours / 7 et 24 H / 24

03.44.15.36.00

- bureau de police "CENTRE VILLE" - Place Clémenceau
du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30

03.44.15.37.70

- bureau de police " ZUP ARGENTINE" - place de France
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30

03.44.10.31.70

Brigades de GENDARMERIE :

Arrondissement de Beauvais

- BEAUVAIS 03.44.06.17.17
- AUNEUIL 03.44.47.70.19
- BRESLES 03.44.07.90.09
- CHAUMONT EN VEXIN 03.44.49.00.40
- CREVECOEUR LE GRAND 03.44.46.87.16
- FORMERIE 03.44.46.17.22

- GRANDVILLIERS 03.44.46.76.19
- LE COUDRAY ST GERMER 03.44.81.62.17
- MARSEILLE EN BEAUVAISIS 03.44.46.20.10
- MERU 03.44.52.39.17
- NOAILLES 03.44.03.30.10
- ST CREPIN-IBOUVILLERS 03.44.08.71.80
- SONGEONS 03.44.82.30.11

Arrondissement de Clermont

- CLERMONT 03.44.50.02.21
- BRETEUIL 03.44.07.00.38
- CATENOY 03.44.77.02.17
- FROISSY 03.44.80.70.17
- LA NEUVILLE ROY 03.44.51.58.17
- LIANCOURT 03.44.73.10.17
- MAIGNELAY-MONTIGNY 03.44.51.14.13
- MOUY 03.44.56.50.33
- SAINT JUST EN CHAUSSEE 03.44.78.50.53

**SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION
ET DE PROBATION (SPIP)**

4 rue Saint Paul
60 000 BEAUVAIS

03.44.15.64.64

SERVICES SOCIAUX du CONSEIL GENERAL

SERVICE TERRITORIAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUVAIS

(comprenant les C.I.S.S de Beauvais, Chaumont en Vexin, Grandvilliers et Noailles)

Responsable : Mme Brigitte Outrebon - Secrétariat Mme Corinne Caclard

28 rue Brûlet – BP 70741

60 007 Beauvais cedex

T. 03.44.15.64.00 Fax : 03.44.15.64.04

C.I.S.S. DE BEAUVAIS (Cantons Beauvais Nord-Ouest, Beauvais Sud-Ouest, Beauvais Nord-Est et Nivillers)

Responsable : Mme Véronique Simonet-Moncan - Médecins : Mme Rozen Le Chanony
& Mme Claudine Dammery -Secrétariat de CISS: Mme Patricia Allix

(intégré dans les locaux du Groupement de Beauvais)

28 rue Brûlet – BP 70741

60 007 Beauvais cedex

T. 03.44.15.64.25 Fax : 03.44.15.64.02

C.M.S. Bois Brûlet *(intégré dans les locaux du Groupement de Beauvais)*

28 rue Brûlet – BP 70741

60 007 Beauvais cedex

T. 03.44.15.64.22

C.M.S. Z.U.P.Argentine

18 Avenue Flandres Dunkerque

60 000 Beauvais

T. 03.44.10.14.41 Fax : 03.44.03.13.68

C.M.S. Saint Jean

10 rue des métiers

60 000 Beauvais

T. 03.44.02.89.59 Fax : 03.44.02.11.39

C.M.S.Boislisle

69 avenue Victor Hugo

60 000 Beauvais

T. 03.44.06.05.40 Fax : 03.44.15.06.85

C.I.S.S. DE CHAUMONT-EN-VEXIN (Cantons d'Auneuil, Chaumont en Vexin et Le Coudray Saint Germer)

Responsable : Mme Jocelyne Broszniowski - Médecin : Mme Catherine Vannier -
Secrétariat de CISS : Mme Sylvette Maillard

C.I.S.S

23 rue de la République

60 240 Chaumont-En-Vexin

T. 03.44.49.15.57 Fax : 03.44.49.83.83

C.M.S. Beauvais

10 avenue Victor Hugo

60 000 Beauvais

T. 03.44.06.44.90 Fax : 03.44.15.03.12

C.I.S.S. DE GRANDVILLIERS (Cantons de Crevecoeur le Grand, Formerie, Grandvilliers, Marseille en Beauvaisis , Songeons)

Responsable : Mme Brigitte Meilleraye - Médecin : Mme Marie-Christine Marion -
Secrétariat de CISS : Mme Marie-Claire Lelievre

C.I.S.S

16 rue d'Amiens
60 210 Grandvilliers

T. 03.44.46.41.20 Fax : 03.44.46.19.97

C.I.S.S. DE NOAILLES (Cantons de Noailles et Méru)

Responsable : Mme Paola Parravano - Médecin : poste vacant - Secrétariat de CISS :
Mme Catherine Lemarinel

C.I.S.S

82 rue de Paris
60 430 Noailles

T. 03.44.03.44.24 Fax : 03.44.03.42.92

C.M.S de Méru

7 rue François Truffaut
60 110 Méru

T. 03.44.06.08.30 Fax : 03.44.02.66.59

SERVICE TERRITORIAL D'ACTION SOCIALE DE CLERMONT

(comprenant les C.I.S.S de Clermont et Mouy)

Responsable : Mr Jean Meilleraye – Secrétariat :

C.I.S.S. DE CLERMONT (Cantons de Breteuil, Maignelay Montigny, Clermont, Froissy, Saint Just en Chaussée)

Responsable Mme Cécile Mallard - Médecin : Mme Jacqueline Amar - Secrétariat de
CISS : Mme Pascale Raymond

C.I.S.S

27 avenue Gambetta
60 600 Clermont

T. 03.44.50.01.89 Fax : 03.44.50.57.48

C.M.S. de Breteuil

58 rue Basse Saint Cyr
60 120 Breteuil

T. 03.44.80.28.30 Fax : 03.44.48.88.76

C.M.S. de Saint Just-En-Chaussée

23 rue de Picardie
60 130 St Just-en-Chaussée

T. 03.44.78.41.81... Fax : 03.44.19.36.98

C.M.S de Maignelay Montigny

(sans bureau de Travailleur Social, uniquement consultations P M I et Permanences
Sociales)

1 rue Antoine Marminia
60 420 Maignelay Montigny

T. 03.44.51.17.86

C.I.S.S. DE MOUY (Cantons de Mouy, Neuilly en Thelle, Liancourt)

Responsable : Mr Xavier Deboffe - Médecin : Mme Françoise Point - Secrétariat de
CISS : Mme Sandrine Choteau

C.I.S.S

1 passage des Ecoles
BP 251
60 252 Mouy Cedex 2

T. 03.44.26.85.50 Fax : 03.44.69.00.80

C.M.S. de Liancourt

35 rue Elise Lhôtelier
60 140 Liancourt

T.03.44.73.07.13... Fax : 03.44.24.30.96

C.M.S « Jean Vigneux » - Chambly

158 Rue Raymond Joly
60 230 Chambly.

T. 01.30.28.79.28 Fax : 01.39.37.23.10

POUPONNIERE DEPARTEMENTALE

***CONSEIL GENERAL DE L'OISE / CROIX-ROUGE /DIRECTION DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES (ETAT)***

Directeur: Mlle Claude Bontemps – Secrétariat Mme Maryse Patureau

5 avenue Jean Moulin
Tél: 03.44.05.69.60
Fax: 03.44.05.66.36

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DE LA MERE ET DE L'ENFANT

Directeur: Mr Xavier Hage – Directrice Adjointe Mme Frédérique Holle – Secrétariat Mme
Chantal Dufour

C.D.A.M.E - Beauvais

22 rue Brûlet

Service Administratif : Tél. 03.44.45.41.41 / Fax 03.44.45.25.23
Service Enfants : Tél: 03.44.45.93.72
Service Adolescents : Tél. 03.44.45.93.71 / Fax : .03.44.15.44.20
Centre Maternel & Service d'Accueil d'Urgence : Tél. 03.44.45.93.60

Pavillon de Milly Sur Thérain

Service Administratif : Tél. 03.44.81.08.72 / Fax : 03.44.48.41.13

UNION DES MAIRES DE L'OISE

6 rue Boyer
60000 BEAUVAIS

03.44.45.15.51

VILLE DE BEAUVAIS

1 rue Desgroux
BP 60330 - 60021 Beauvais Cedex

03.44.79.40.00

CENTRES HOSPITALIERS

Centre hospitalier de BEAUVAIS

03.44.11.21.21

Centre hospitalier de CLERMONT

03.44.77.33.00

Centre hospitalier de CHAUMONT EN VEXIN

03.44.49.54.54

Centre hospitalier Albert Degremont de MERU

03.44.52.38.00

MISSION LOCALE

Mission locale de Beauvais 10 rue Villiers de l'Isle Adam 60000 BEAUVAIS	03.44.06.59.10
Mission locale rurale du Grand Plateau Picard 1 rue Jean Jaurès – BP 222 60132 SAINT JUST EN CHAUSÉE Cedex	03.44.78.72.00
Mission locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain 4 place Camille Sellier 60600 CLERMONT	03.44.68.27.27

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

PLIE du Clermontois et du Plateau Picard 518 rue de Compiègne 60130 LE PLESSIER SUR SAINT JUST	03.44.78.09.11
PLIE du Beauvaisis 28 rue Nully d'Hécourt 60000 BEAUVAIS	03.44.06.59.59

HEBERGEMENT

TELEPHONE HEBERGEMENT D'URGENCE : 115

N° du Service 115	03.44.06.75.05
A.B.E.J. Beauvais	03.44.48.84.00
- Résidence Le Chemin 25 rue Jean-Baptiste Oudry (hébergement d'urgence 24h/24 toute l'année)	
Public accueilli : femmes avec enfants couples avec enfants femmes seules couples	
Priorité : femmes avec enfants de + de 3 ans	
A.D.A.R.S. Beauvais	03.44.06.75.00
(hébergement d'urgence 24h/24 toute l'année) Public accueilli : hommes et femmes isolés en grande difficulté	
- Foyer l'Étape 102 rue de Clermont	03.44.06.75.07
- Centre d'Hébergement 10 rue Gustave Flaubert (pas d'hébergement d'urgence – Famille avec enfants)	03.44.02.40.64
C.A.E.P.P. Beauvais	03.44.06.49.90
- Centre d'Hébergement d'Urgence 1 bd St Jean (hébergement d'urgence toute l'année)	
Public accueilli : hommes isolés	
C.D.A.M.E. Beauvais	03.44.45.41.41
- Centre Départemental d'Accueil Mère et Enfant Service d'Accueil d'Urgence 22 rue Brûlet (accueil d'urgence 24h/24)	
Public accueilli : femmes avec enfants sans limite d'âge	

ASSOCIATIONS

ENTRAIDE (Service d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales)

Permanences au TGI– 20 bd St Jean- 60000 BEAUVAIS 03.44.06.78.78
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Quartier Argentine : 11 rue du Morvan 03.44.10.17.31
Mercredi et vendredi de 14h à 17h
- Quartier Saint Jean : MEF-10 rue Emile Zola 03.44.02.88.30
Mardi et le vendredi de 9h à 12h
- Quartier St Lucien : Maison de quartier-2 rue de la Tour 03.44.15.34.00
Jeudi de 14h à 17h
- au commissariat de Beauvais : Place Clémenceau 03.44.15.37.70
Lundi et le vendredi de 14h à 17h et mercredi de 9h à 12h
- à la Maison de la Justice et du Droit de Méru 03.44.52.33.90
Jeudi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- au Tribunal d'Instance de Clermont (cf. arrondissement de Clermont) 03.44.50.81.00
Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 12h

C.I.D.F. de l'Oise (Centre d'Information sur les Droits des Femmes)

Permanences à Beauvais :

- Quartier Argentine : 11 rue du Morvan 03.44.05.01.54
Lundi – Mardi – Mercredi de 14h à 17h30
Mardi – Jeudi – Vendredi de 9h à 12h30
- Quartier St Jean : MEF – 10 rue Emile Zola 03.44.02.88.36
Lundi – Mardi – Vendredi de 9h à 12h30
Lundi – Mardi – Jeudi de 14h à 17h30
- Quartier St Lucien : Maison de Quartier – 2 rue de la Tour 03.44.15.34.00
Vendredi de 14h à 17h
- Commissariat Annexe : place Clémenceau 03.44.15.37.70
Lundi de 9h à 12h30
- Bureau de police – Quartier Argentine 03.44.15.37.70
Vendredi de 14h à 17h30

Permanences à la Maison de la Justice et du Droit à Méru 03.44.52.33.90
Angle rues du Dr Graillon et Louis Bloquet
tous les 1er vendredi de chaque mois de 9h à 12h30

A.F.V.V. (association d'Aide aux Femmes Victimes de toutes Violences)

- 124 bis rue de Paris – 60200 COMPIEGNE

03.44.36.31.31

(pour renseignements sur les actions de l'AFVV –la prise de RDV avec la psychologue de l'AFVV se fait auprès du CIDF)

Boutique Solidarité

Accueil de jour – vestiaire

26 Bd Aristide Briand

TABLEAU DES SIGLES

ABEJ	Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse
ADARS	Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale
AFVV	association d'Aide aux Femmes Victimes de toutes Violences
CDAME	Centre Départemental d'Aide de la Mère et de l'Enfant
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes
CISS	Circonscriptions d'Interventions Sanitaires et Sociales
CMS	Centre Médico-Social (Conseil Général)
DDASS	Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale
PLIE	Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi
PVRJ	Procès-Verbal de Renseignement Judiciaire
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
STAS	Service Territorial d'Action Sociale (Conseil Général)

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

<p style="text-align: center;">Le Préfet de l'Oise</p>  <p style="text-align: center;">M. Philippe GRÉGOIRE</p>	<p style="text-align: center;">Le Procureur de la République de Beauvais</p>  <p style="text-align: center;">Mme Odile VALETTE</p>	<p style="text-align: center;">Pour le Président du Conseil Général de l'Oise</p>  <p style="text-align: center;">La Vice-Présidente Mme Sylvie HOUSSIN</p>	<p style="text-align: center;">Ville de Beauvais</p>  <p style="text-align: center;">Le Maire Mme Caroline CAYEUX</p>
<p style="text-align: center;">Association d'écoute et d'aide aux victimes ENTRAIDE</p>  <p style="text-align: center;">La Présidente Mme Isabelle FUHRER</p>	<p style="text-align: center;">Direction départementale de la sécurité publique de l'Oise</p>  <p style="text-align: center;">Le Commissaire Divisionnaire, Directeur départemental M. François BACON</p>	<p style="text-align: center;">Pour le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Oise</p>  <p style="text-align: center;">Le commandant en second Lieutenant-colonel Bruno PHALIPPOU</p>	<p style="text-align: center;">Pour le Président de l'Union des Maires de l'Oise</p>  <p style="text-align: center;">La Secrétaire Générale Mme Béatrice MARRE</p>
<p style="text-align: center;">Service pénitentiaire d'insertion et de probation</p>  <p style="text-align: center;">La Directrice départementale Mme Bernadette LAURENT</p>	<p style="text-align: center;">Centre hospitalier de Beauvais</p>  <p style="text-align: center;">Le Directeur M. Gérard HELLY</p>	<p style="text-align: center;">ADARS</p>  <p style="text-align: center;">Le Président M. Marc DINGREVILLE</p>	<p style="text-align: center;">Délégation départementale aux droits des femmes</p>  <p style="text-align: center;">La déléguée départem. Mme Sylvie PIONCHON</p>
<p style="text-align: center;">Centre d'information sur les droits des femmes de l'Oise</p>  <p style="text-align: center;">La Présidente Mme Françoise GRUX</p>	<p style="text-align: center;">Association d'aide aux femmes victimes de toute violence</p>  <p style="text-align: center;">La Présidente Mme Françoise LIENARD</p>	<p style="text-align: center;">Mission Locale de l'arrondissement de Beauvais</p>  <p style="text-align: center;">La Présidente Mme Marie-France CAYEUX</p>	<p style="text-align: center;">Mission locale rurale du Grand Plateau Picard</p>  <p style="text-align: center;">Le Président M. Patrice FONTAINE</p>
<p style="text-align: center;">Pour le Président de la Mission locale de Clermont</p>  <p style="text-align: center;">La Directrice Mme Françoise LEROY</p>	<p style="text-align: center;">PLIE du Plateau Picard et du Clermontois</p>  <p style="text-align: center;">La Présidente Mme Claudine ROMANYSZYN</p>	<p style="text-align: center;">PLIE du Beauvaisis</p>  <p style="text-align: center;">Le Président M. Franck PIA</p>	<p style="text-align: center;">Pour le Directeur Général de l'ABEJ-COQUEREL</p>  <p style="text-align: center;">La directrice du Chemin Mme Françoise LIENARD</p>